

## **Avis du Comité d'éthique de France Télévisions sur « l'affaire Thomas Legrand/Patrick Cohen »**

Le Comité relatif à l'Honnêteté, à l'Indépendance et au pluralisme de l'Information et des Programmes de France Télévisions a décidé de se saisir de l'affaire concernant une conversation privée entre deux journalistes de l'audiovisuel public et deux responsables du Parti socialiste, conversation qui suscite interrogations et polémiques.

A cet effet, il a pris connaissance des transcriptions et verbatims des enregistrements en cause, actuellement à la disposition du public.

Le Comité souligne en premier lieu que ces échanges, filmés en juillet dans un restaurant parisien et partagés sous forme de vidéos le vendredi 5 septembre par le journal L'Incorrect, ont été captés à l'insu des protagonistes, procédé illégal que rien, en l'espèce, ne saurait justifier.

Sur le fond, il n'appartient pas au Comité d'éthique de France Télévisions de se prononcer sur les propos tenus par un journaliste de Radio France, journaliste qui a reconnu lui-même que ses propos « maladroits » concernant Madame Rachida Dati, puissent « susciter de la suspicion » et revêtent une « tournure malheureuse ».

S'agissant de Monsieur Patrick Cohen, qui n'est pas salarié de France Télévisions mais qui participe quotidiennement à une émission phare de France 5, C à vous, le Comité constate qu'il ne réagit pas à ces propos, et qu'il garde le silence, sans davantage éclairer cette séquence, au demeurant tronquée et montée, et qu'il serait indispensable et utile de découvrir dans sa totalité. Rien ne permet donc d'affirmer, au vu de cette séquence, que Patrick Cohen ait d'autres objectifs que l'exercice de son métier.

Le Comité d'éthique tient toutefois à souligner que dans cette période complexe, qui voit se multiplier les fractures au sein de notre société et s'exacerber les passions, il est crucial que l'audiovisuel public, et, en son sein, France Télévisions soient particulièrement attentifs au pluralisme des opinions, notamment dans ses magazines d'information, au respect des règles fondamentales de déontologie et à la nécessaire impartialité des professionnels qui interviennent sur ses antennes. Il en va de la crédibilité du service public, auquel les Français sont profondément attachés.